

Expertise • Service • Conseil



GERMAIN & LARIN
notaires et conseillers juridiques
2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 504-5080
www.paulgermain.com

Rompre sans tout perdre

Les statistiques nous confrontent à une foudroyante réalité: entre 50% et 60% des premières unions et jusqu'à 80% des deuxièmes aboutissent à une rupture. Aux drames de cœur et aux drames familiaux qui en découlent succèdent les drames économiques.

Or, si le notaire ne peut rien faire pour préserver le couple et la famille des obstacles qui se dressent sur leur chemin, il peut jouer un rôle extrêmement déterminant dans la protection du patrimoine et, par ricochet, dans la «réussite» de l'après-rupture. Cette réussite a souvent des impacts positifs sur les autres aspects de la rupture.

Le notaire peut s'assurer que l'éclatement de la vie de couple ne fasse pas disparaître le patrimoine collectif accumulé jusqu'à cette étape. La préoccupation immédiate, lors d'une séparation, est que chaque membre du couple et leurs enfants puissent conserver, dans la mesure du possible, la même qualité de vie. Malheureusement cela n'est pas toujours possible.

Un des outils privilégiés par le notaire, de façon préventive, est le contrat de vie commune. Il est établi pendant que la relation fonctionne bien. En résumé, il s'agit pour le couple de se doter de règles et de mécanismes prévus qui s'appliqueront pendant la relation, mais surtout lors de la rupture.

Ce contrat peut contenir dans un premier temps un bilan patrimonial. On y liste tous les éléments de l'actif et du passif de chaque membre du couple : biens meubles et immeubles tels maison, chalet, auto, REER et régime de retraite. Cette énumération permet aux conjoints de bien saisir l'étendue de la valeur de leurs biens et de leurs dettes.

Généralement, après on prévoit les responsabilités de chacun, par exemple les contributions aux charges du ménage. Ensuite, on y prévoit un mécanisme de partage des meubles meublants, et autres biens mobiliers. Il est aussi prévu si nécessaire une formule du partage du passif, soit les dettes.

On y prévoit aussi un ensemble de règles concernant la résidence familiale : qui gardera la maison? À quel prix? S'il faut vendre la maison, à partir de quel prix les conjoints seront-ils d'accord pour vendre? On y prévoit le cas de décès même s'il demeure toujours judicieux de faire un testament.

Lors de la rencontre, le notaire attirera l'attention des conjoints sur les mesures de protection du patrimoine à envisager dès maintenant: mandat en cas d'incapacité, testament, assurance-vie, etc. Un contrat de vie commune donne souvent un cadre juridique clair aux conjoints chose qui ne peut pas nuire à la réussite d'une union. Voyez votre notaire.

Not' Journal

Jean-Guy Joubert
joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca

Décembre, synonyme d'hiver, de la fête de Noël et du passage au nouvel An. Cette année qui s'achève nous aura mis au cœur de la pandémie, les nombres de cas quotidiens de contaminations sont repartis à la hausse avec la persistance du variant Delta, et, l'émergence d'un nouveau variant, Omicron, ce mutant semblant plus contagieux, le tout précipitant un recours possible à une troisième dose de rappel pour tenter de freiner la pandémie et d'éviter, si possible, une saturation d'accueil de notre système de santé. Continuons donc d'appliquer les conseils et règles sanitaires proposés par nos organismes de santé.

Dans notre édition de décembre

Vous désirez nous soumettre vos articles ou vous impliquer dans votre *Journal* comme collaborateur, chroniqueur ou illustrateur? N'hésitez pas à me contacter à joubert.jeanguy@edprev.com.

Espace social

En page 3, témoignage sur monsieur Yvan Gladu de Diffusions Amal'Gamme, *Celui qui a su partager sa passion*. En page 5, retour sur la soirée des Grands prix de la culture des Laurentides. En page 7, portrait d'une jeune athlète de 13 ans, de Sainte-Anne-des-Lacs, qui se distingue en patinage artistique, dans l'équipe du Québec. Des pages 13 à 18, le cahier *Vivez Prévost*. En page 19, faisons un saut dans le temps pour redécouvrir la Manic GT, la seule automobile à avoir été conçue et construite au Québec. En page 20, à Sainte-Anne-des-Lacs, un retour sur les événements marquant le prélude aux fêtes de fin d'année; et, en page 21, annonces publiques sur les activités hivernales et conseils de sécurité. En page 23, soirée de remise des bourses d'excellence à des athlètes de Piedmont. En page 25, dans le cadre de notre chronique historique, la langue française et le Québec sont indissociables. À chaque fois qu'on l'attaque, qu'on la bafoue, il y a quelque chose qui nous atteint profondément, nous héritiers de la Nouvelle-France.

Toujours en page 25, retour sur le dernier spectacle de l'année de Diffusions Amal'Gamme. En pages 27 et 28, nos sorties virtuelles et en cinéma. En page 28, dans le cadre de la chronique Mots et Mœurs, à la surprise de plusieurs, le dictionnaire *Robert* a récemment intégré le iel/ielle parmi les pronoms utilisés en français. En page 29, propositions des sorties culturelles en 2022 avec Amal'Gamme. En page 31, dans le cadre de notre chronique Plein-Air, *Assurabilité des sentiers de vélos de montagne, les Villes et Municipalités à la rescousse des sentiers de vélos de montagne*, et, dans la chronique du CRPF, *Ces animaux qui se sont adaptés à l'hiver*.

Politique municipale

Suivez les échos du conseil de Prévost en page 6, et de Piedmont en page 23.

En page 22, pour la préfecture de la MRC des Pays-d'en-Haut, un second mandat pour monsieur André Genest.

**Joyeuses Fêtes de Noël,
Bonne Année, bonne lecture,
prudence et respect des
règles sanitaires pour le
bien-être de tous!**



OFFRE D'EMPLOI

Le JOURNAL des citoyens est à la recherche d'un webmestre

À tous les mois, les articles et les photos de l'édition en cours sont mises en ligne sur Wordpress. La personne que nous cherchons devra être familier avec cette plateforme et aussi être en mesure d'apporter des modifications à certains bandeaux publicitaires.

Si vous êtes familiers avec ces procédures et êtes intéressés, joindre Michel Fortier: redaction@journaldescitoyens.ca

Conditions contractuelles à négocier

JOURNAL des citoyens
PRÉVOST - PIEDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS

www.journaldescitoyens.ca

Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :
Jean-Guy Joubert (président joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca), Jacinthe Laliberté (vice-présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté, Daniel Machabée, Carole Trempe et Yvan Gladu.

Révision des textes :
Gleason Théberge, Monique Ménard, Émilie Corbeil et Jean-Guy Joubert.

Journalistes :
Émilie Corbeil
emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca
Jacinthe Laliberté
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Webmestre :
Alain Boisclair: info@alainboisclair.com

Facebook: journaldescitoyens

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard

Représentante publicitaire :
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental

Tirage certifié : 11 000 exemplaires

Distribution : Postes Canada: médiaposte

Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

AMECQ Culture et Communications Québec

Tirage certifié AMECQ

788, rue Shaw, Prévost



Tél.: 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

La période des fêtes est à nos portes!

Eh oui, la belle saison hivernale nous transporte dans le monde féérique du temps des Fêtes. Pour nous tous cette période signifie le sapin à décorer, le magasinage de dernière minute, les présents à envelopper et bien sûr la préparation de repas tous plus gourmands les uns que les autres.

Mais il faut penser en cette période festive à nos plus démunis qui auront de la difficulté à joindre les deux bouts et qui devront faire beaucoup avec peu.

Succès de la guignolé

Notre guignolée qui a été un véritable succès nous aidera à confectionner de très beaux paniers de Noël cette année pour toutes les familles dans le besoin. On vous dit encore une fois merci pour votre grande générosité, grâce à vous tous nos bénéficiaires sauront en profiter.

Nous en profitons pour vous souhaiter à tous de passer de très belles fêtes en compagnie de vos proches.

Date de fermeture – Jeudi 16 décembre, 15 h 45. **Date d'ouverture** – Mercredi 5 janvier, 13 h.

Joyeux Noël et Bonne Année!

Lyne Bérubé



Heures d'ouverture: Lundi de 13 h à 15 h 45; du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 45.

Ouverture les samedis matins: de 9 h à 11 h 45.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org

Devenez membre du votre Journal

Devenir membre est tout à fait simple. Vous devez avoir plus de 18 ans, souscrire aux objectifs du *Journal* et payer une modique cotisation de 5\$ annuellement. Vous pouvez devenir membre via Paypal a www.journal-descitoyens.ca, ou en remplissant le coupon que vous ferez parvenir au *Journal des citoyens* accompagné de votre paiement de 5\$ à l'ordre des Éditions prévostaises à C.P. 603, Prévost, JOR 1T0.

Je désire devenir membre du *Journal des citoyens*

Voici ma contribution de 5 \$

(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostaises)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guity